



Syndicat Départemental d'Énergie
des Hautes-Pyrénées

Avec le SDE65, passez aux énergies renouvelables thermiques !

- **MAÎTRISER LES COÛTS DE L'ÉNERGIE** dans un contexte d'intensification des tensions géopolitiques, de hausse et de fluctuation des prix de l'énergie.
- **RENFORCER L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE** en valorisant des ressources locales, ou en créant des emplois non délocalisables et en maîtrisant les approvisionnements et la production.
- Contribuer au défi de la **LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**, en réduisant fortement les émissions de gaz à effet de serre.

La Chaleur Renouvelable : la production de chaleur via des énergies renouvelables thermiques

Dans les secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et agricole, les EnR thermiques constituent des alternatives pertinentes pour se substituer aux combustibles fossiles tels que le gaz naturel ou le fioul.



Géothermie



Solaire thermique



Biomasse



Le Fonds Chaleur de l'ADEME est un dispositif de subvention qui permet de soutenir des projets de remplacement d'installations utilisant des énergies fossiles par la mise en place d'équipements de production de chaleur et de froid renouvelable.

POUR QUI ?

Les maîtres d'ouvrage **publics ou privés** (collectivités, entreprises ou autres structures privées, quel que soit la taille, le secteur d'activité, le type de bâtiment).

POUR FINANCER QUOI ?

Le Fonds Chaleur participe au financement des **études préalables** et des **travaux**.
La subvention travaux est forfaitaire, calculée selon les MWh ENR /an qui seront produits par la nouvelle installation.

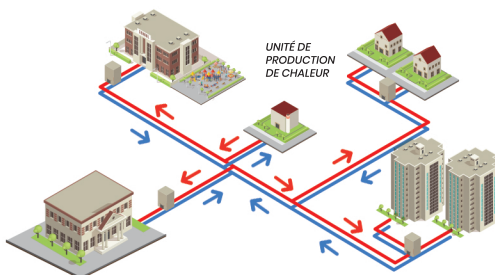
Pour les projets financés dans les départements couverts par un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial avec l'ADEME, comme c'est le cas dans les Hautes-Pyrénées, il n'y a pas de seuils d'éligibilité, même les "petits projets" sont éligibles.

ZOOM SUR ...

LES RÉSEAUX DE CHALEUR

Les installations utilisant des EnR thermiques peuvent être de grande ampleur avec une **chaufferie centralisée** pour **alimenter plusieurs bâtiments à proximité**.

L'intérêt majeur de recourir à un réseau de chaleur est de **mutualiser les investissements**, de **réaliser des économies** mais également d'**utiliser les ressources locales**.





Géothermie

Les pompes à chaleur récupèrent les calories du sous-sol pour produire du chauffage en hiver et du froid en été.

Pour alimenter un bâtiment seul, idéalement bien isolé et avec des émetteurs basse température, ou pour un réseau de chaleur.



- + Coût de fonctionnement attractif
- + Production continue et stable toute l'année
- + Performance environnementale très élevée
- + Rendement énergétique élevé



Solaire thermique

Les capteurs thermiques sur panneaux chauffent un fluide pour la production de chauffage et/ou préchauffage d'eau chaude sanitaire.

Particulièrement adapté lorsque les besoins d'eau chaude sanitaire sont importants avec une forte demande en période estivale, pour un bâtiment seul ou un réseau.



- + Ressource gratuite et illimitée
- + Coût de fonctionnement attractif
- + Faible émissions de gaz à effet de serre
- + Panneaux solaires recyclables à 90%



Biomasse (Bois énergie)

La combustion dans des chaudières automatiques chauffe un fluide pour produire de la chaleur haute température, de la vapeur, du chauffage et/ou de l'eau chaude sanitaire.

Convient aux besoins calorifiques importants, pour un bâtiment seul ou un réseau de chaleur.



- + Technologie mature
- + Ressource locale et renouvelable
- + Prix stable des approvisionnements
- + Favorise l'économie de proximité et la filière bois

EN HAUTES-PYRÉNÉES

Nous disposons d'un potentiel de ressources favorable aux énergies renouvelables thermiques : Certaines zones disposent d'un haut potentiel géothermique ; notre territoire bénéficie d'un bon niveau d'ensoleillement ; la biomasse pour le bois-énergie est abondante.



Le SDE65 Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

un des principaux acteurs publics de l'énergie dans le département.

Le SDE65 assure pour l'ADEME depuis 2020 la mission d'**Animation Chaleur Renouvelable**, ainsi que la **gestion déléguée du Fonds Chaleur** de l'ADEME dans le cadre du Contrat Territorial Chaleur Renouvelable, avec un rôle de **guichet unique et gratuit** pour les porteurs de projets.

POUR VOTRE PROJET

**L'équipe
Chaleur Renouvelable
vous propose :**

un interlocuteur
dédié



un accompagnement
technique
et administratif

Le rôle de nos chargés de mission Chaleur Renouvelable, étape par étape :

1

Prise de contact

Visite sur site, réflexions pour identifier la problématique énergétique du site, relevé des données, présentation des EnR thermiques envisageables.

2

Etude préalable pour valider la pertinence technique et économique du projet

Réalisation d'une analyse d'opportunité par le SDE65 ou d'une étude de faisabilité par un Bureau d'Etudes. Selon les caractéristiques du projet, si l'étude de faisabilité est nécessaire, le SDE65 vous aide pour la consultation de bureaux d'études et la demande de financement Fonds Chaleur.

A la restitution de l'étude, le SDE65 vous accompagne pour la prise de décision en vue de la réalisation ou non des travaux.

3

Consultation pour la réalisation des travaux

Le SDE65 vous appuie dans la recherche d'installateurs, maître d'œuvre ou AMO.

4

Dépôt de la demande de financement Fonds Chaleur

Le SDE65 vous aide pour constituer le dossier de demande de subvention et gère ensuite le passage en Commission d'Attribution des Aides et la notification de l'octroi de la subvention.

5

Réalisation des travaux et mise en service

Le SDE65 vous accompagne pour le suivi de l'installation, versement de la subvention Fonds Chaleur.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) issues des activités humaines sont la cause de changements qui perturbent durablement le climat partout dans le monde.

En France, les effets sont déjà avérés : vagues de chaleur, sécheresses, inondations, cyclones, incendies, baisse des rendements agricoles et déclin de la biodiversité.

Collectivement, nous devons en quelques années faire des efforts de réduction des émissions de GES plus importants que ce qui a été fait au cours des trois dernières décennies.

C'est ambitieux et réalisable !

La transition énergétique de la France devra suivre les objectifs fixés dans le cadre de l'Union Européenne et respecter les ambitions de l'Accord de Paris.

EN 2030

Réduire de 47,5 % nos émissions brutes par rapport à 2005.

POUR 2050

la Stratégie Nationale Bas-Carbone fixe l'ambition d'atteindre la neutralité carbone. Cet objectif est décliné à l'échelle de l'Occitanie avec la Stratégie Région à Energie Positive, ainsi qu'à l'échelle des Hautes-Pyrénées.

Pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles, réduire la facture énergétique et contribuer à la transition écologique,
les énergies renouvelables thermiques font partie des solutions.

ZOOM SUR ...



LES BÂTIMENTS

47%

c'est la part de la consommation d'énergie en France qui est due à l'utilisation des bâtiments tertiaires et résidentiels (chauffage, climatisation, équipements, éclairage...).

Agir sur le patrimoine bâti est un enjeu majeur.



LES BESOINS EN CHALEUR

43%

de la consommation d'énergie en France est dédiée à la production de chaleur et cette chaleur est produite par seulement 24% d'EnR (Energies Renouvelables).

Nous avons un fort potentiel de développement de la chaleur renouvelable.



**CHALEUR
RENOUVELABLE**



Prenez contact avec l'équipe Chaleur Renouvelable du SDE65

- pour être informé,
- pour initier une réflexion, visiter une installation,
- pour solliciter un financement Fonds Chaleur ADEME.

Un expert dédié vous accompagnera, gratuitement et de façon neutre, à toutes les étapes de votre projet.



<https://www.sde-65.com/chaleur-renouvelable>



Service Transition Energétique
Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées
20 avenue Fould - 65000 TARBES



05.62.93.20.06



chaleur.renouvelable@sde65.fr



SDE 65

